



Fiche d'information (21.3.2023)

## Évolution de l'encouragement public du cinéma : analyse des structures actuelles et perspectives d'avenir

L'Office fédéral de la culture (OFC) lance une étude externe sur l'encouragement public du cinéma : « Évolution de l'encouragement public du cinéma : analyse des structures actuelles et perspectives d'avenir ». Cette étude sera accompagnée par un sounding board externe à l'OFC. Elle est motivée par les bouleversements en cours dans le secteur de l'audiovisuel, qui auront des conséquences sur son financement et ses structures. Elle devra mettre en lumière les défis de l'encouragement du cinéma en Suisse et présenter des scénarios possibles d'évolution.

### Contexte

Le financement et les structures du secteur audiovisuel sont actuellement confrontés à de grands défis. Certains de ces défis sont spécifiques à la Suisse, d'autres sont de nature plus globale. A l'échelle mondiale, on constate que le public se tourne vers de nouveaux modes de consommation de films et de médias. La multiplication de l'offre génère une demande croissante et de plus en plus diversifiée. En fonction des thématiques abordées et de leur style, les productions suisses peuvent toucher un public aussi bien local que mondial. Il deviendra donc toujours plus important de réfléchir à comment placer un film pour lui permettre d'atteindre son public. En parallèle, il s'agit de vérifier si le schéma classique de la chronologie des médias (sortie en salles, télévision payante, vidéo à la demande, télévision gratuite) a encore un avenir dans sa forme actuelle.

Au niveau *national*, les investissements imposés aux services de télévision et aux services de streaming avec la révision de la loi sur le cinéma constitueront une troisième source de financement pour la production cinématographique. Les nouvelles bases légales permettront d'investir dans l'acquisition, la production ou la coproduction de films suisses. Les services concernés seront toutefois libres de choisir le genre de films, le format et les langues nationales dans lesquels ils souhaitent investir. Un dialogue va ainsi s'ouvrir entre les services actifs sur le marché local mais qui s'adressent aussi à un public mondial – avec des exigences commerciales légitimes – et les sociétés de production ainsi que les auteurs suisses, qui devront répondre à ces exigences. Il faut s'attendre à ce que les services soumis à l'obligation d'investissement injectent une part importante du montant dû dans les séries de fiction, qui sont aujourd'hui presque exclusivement produites par la SSR. Des coproductions audiovisuelles internationales verront également le jour. Cette réglementation permettra l'émergence d'un nouveau marché de la production audiovisuelle et de nouvelles formes de concurrence, mais aussi de nouvelles collaborations.

### Défis

La Suisse présente plusieurs particularités : une production cinématographique relativement petite, mais bien vivante, l'absence de sociétés actives uniquement dans la production de films de commande et un marché audiovisuel plutôt restreint. Un des enjeux essentiels de la politique audiovisuelle en Suisse sera de développer le marché de l'audiovisuel sans mettre en péril le cinéma, et de rendre la création cinématographique visible sur ce nouveau marché. Les questions suivantes se posent en particulier :

- Quel rôle jouera l'encouragement du cinéma dans un marché du financement plus globalisé, dans lequel il ne pourra plus forcément donner des impulsions, mais sera une forme de financement parmi d'autres ? L'OFC pourra-t-il encore façonner le paysage audiovisuel ou devra-t-il plutôt se concentrer sur la correction de certaines dérives du système, ou mettre un accent sur l'innovation ? Faut-il développer de nouveaux modèles de financement ?
- Comment garantir la diversité alors que des nouveaux acteurs commerciaux (avec leurs exigences propres) investissent de plus en plus dans les films suisses ?
- Une meilleure coordination du financement peut-elle contribuer à garantir la qualité et le succès de ces films ? Ces dix dernières années, on a assisté à une dynamique positive, avec des succès aussi bien dans les salles que dans les festivals et à la télévision. La réorganisation de l'encouragement sélectif du cinéma et le développement des instruments de soutien automatiques de l'OFC (Succès cinéma et PICS) ont largement contribué à ces succès. Cependant, le système de financement devient toujours plus complexe et nécessite la coordination d'un nombre croissant d'acteurs.

Ces défis ne sont pas propres à la Suisse. La crise des salles de cinéma, le fait que le public se tourne vers le numérique et la pénurie de personnel qualifié sont des phénomènes qui touchent tous les pays européens. Les services de streaming étant actifs à l'échelle mondiale, une coordination entre les pays est nécessaire. Cependant, tous les pays ne sont pas dans la même situation et ne connaissent pas les mêmes conditions politiques et économiques.

### Étude externe

En raison de l'organisation décentralisée de l'encouragement du cinéma en Suisse et des compétences dont dispose la Confédération en la matière, l'OFC a décidé d'initier une réflexion avec les principaux acteurs afin d'élaborer des propositions pour des mesures d'encouragement du cinéma tournées vers l'avenir.

Cette analyse externe doit être réalisée encore cette année (2023) et sera accompagnée par un sounding board chargé de conseiller l'OFC dans l'élaboration de l'étude et l'exécution du mandat. Ses membres sont nommés *ad personam* et ne représentent donc pas des associations professionnelles de la branche du cinéma. Ils sont issus des instances et domaines suivants : Commission fédérale du cinéma (CFC), Office fédéral de la communication (OFCOM), encouragement régional, télévision nationale, branche du cinéma, statistique culturelle, recherche, droit, innovation, structures d'encouragement et réseau européen.

La contribution des acteurs de la branche est essentielle à la réussite de cette étude. Il est ainsi prévu de les impliquer à différentes étapes :

- Entretiens (2023)  
Les principaux acteurs de la branche du cinéma seront invités à participer à des entretiens qualitatifs dans le but de cerner leurs besoins et leurs attentes afin d'en tenir compte dans les recommandations.
- Évaluation des recommandations issues de l'étude (2024)  
Les scénarios et recommandations développés seront soumis aux acteurs de la branche pour évaluation. L'OFC tiendra compte de ces avis pour affiner les recommandations.

Une fois l'étude réalisée, les adaptations souhaitables ou nécessaires à court terme seront dans la mesure du possible prises en compte dans les régimes d'encouragement pour les années 2025 à 2028. Les adaptations et recommandations qui portent sur le plus long terme seront évaluées pendant la période d'encouragement du prochain message culture 2025-2028.